

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Thénieux, sous la présidence de Mme PIETU Delphine Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13/06/2023

Date d'affichage : 16/06/2023

**Présents** : PIETU Delphine – HUGUET Sylvie – PORTE Pierre – TEIXEIRA Antonio - DURAND Marie-Jo - BRANGER Aline – BLANCHET Fabien – LABRY Olivier - BOURSET Fabien – PORTE Raymonde – MORNAY David.

**Absents et excusés** : Mme BLANCHARD Sophie qui a donné pouvoir à Mme PIETU Delphine – M TOURATIER Vincent

**Secrétaire** : Mme BRANGER Aline

**DELIBERATION -15/2023: MARCHES PUBLICS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LES COMMUNES DE DAMPIERRE-EN-GRAÇAY, FOËCY, GENOUILLY, MASSAY, NEUVY-SUR-BARANGEON, SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE, SAINT-HILAIRE-DE-COURT, SAINT-LAURENT, THENIOUX, VIERZON, VIGNOUX-SUR-BARANGEON, VOUZERON, LE SIAEPA DE GRAÇAY/NOHANT-EN-GRAÇAY/SAINT-OUTRILLE, LE SIAEP DE GENOUILLY/SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE/DAMPPIERRE-EN-GRAÇAY, LE SIAEP DE THENIOUX/MERY-SUR-CHER, LE SIAEP DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON/SAINT-LAURENT/VOUZERON/ALLOGNY/ALLOUIS ET LE SIAEP DE MEREAU/SAINT-HILAIRE-DE-COURT - APPROBATION DE LA CONVENTION « CADRE » CONSTITUTIVE**

Mme La Maire, donne lecture du courrier du Président de la communauté de communes qui à pour objet le transfert de compétence « eau et assainissement » .

Dans le cadre de ce transfert les services de l'état demandent la constitution d'un groupement d'achat provisoire pour l'attribution des marchés publics.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la constitution de ce groupement de commande et d'autoriser Mme La Maire à signer la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, et les communes de Dampierre-En-Graçay, Foëcy, Genouilly, Massay, Neuvy-Sur-Barangeon, Saint-Georges-Sur-la-Prée, Saint-Hilaire-De-Court, Saint-Laurent, Thénieux, Vierzon, Vignoux-Sur-Barangeon, Vouzeron, le SIAEPA de Graçay/Nohant-En-Graçay/Saint-Outrille, le SIAEP de Genouilly/Saint-Georges-Sur-La-Prée/Dampierre-En-Graçay, le SIAEP de Thénieux/Méry-Sur-Cher, le SIAEP de Vignoux-Sur-Barangeon/Saint-Laurent/Vouzeron/Allogny/Allouis et le SIAEP de Méreau/Saint-Hilaire-de-Court,

Conseil Municipal  
du 22/06/2023



Procès-Verbal

Délibération approuvée à l'unanimité

|            | Nombre de voix |
|------------|----------------|
| Pour       | 12             |
| Contre     | 0              |
| Abstention | 0              |

**DELIBERATION .16/2023: BUDGET DE LA COMMUNE. PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES.**

Lors du vote du budget 2023 le conseil municipal a inscrit au compte 6817 une provision pour créances douteuses

Mme la Maire rappelle que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette inscription au budget doit faire l'objet d'une délibération.

Mme La maire demande donc de délibérer sur la somme de 8000€ qui avait été inscrite au budget 2023

Délibération approuvée à l'unanimité

|            | Nombre de voix |
|------------|----------------|
| Pour       | 12             |
| Contre     | 0              |
| Abstention | 0              |

**DELIBERATION :17/2023 Recrutement d'un agent contractuel durant la période estivale.**

Le conseil Municipal approuve le recrutement d'un agent technique pour pallier aux congés d'été et pour effectuer des travaux d'entretien sur les bâtiments communaux

|            | Nombre de voix |
|------------|----------------|
| Pour       | 12             |
| Contre     | 0              |
| Abstention | 0              |

**DELIBERATION 18/2023: DM n° 1 Budget Assainissement. Amortissements reprise de subvention**

Suite à une insuffisance de crédits au compte 1391 et 777 pour l'amortissement des subventions Mme la Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :

| Fonctionnement      |           | Investissement      |          |
|---------------------|-----------|---------------------|----------|
| Dépenses            |           | Dépenses            |          |
| <b>Chapitre 011</b> |           | <b>Chapitre 040</b> |          |
| Compte 6061         | +413,72 € | Compte 1391         | +413,72€ |
|                     |           | <b>Chapitre 21</b>  |          |

Conseil Municipal  
du 22/06/2023



Procès-Verbal

|                     |           |                 |            |
|---------------------|-----------|-----------------|------------|
|                     |           | Compte 2156     | - 413,72 € |
| Total               | 413,72 €  | Total           | 0 €        |
| <b>Recettes</b>     |           | <b>Recettes</b> |            |
| <b>Chapitre 042</b> |           |                 |            |
| Compte 777          | +413,72 € |                 |            |
| Total               | 413,72 €  | Total           |            |

Après délibération le Conseil Municipal  
Approuve ces modifications à l'unanimité

|            | Nombre de voix |
|------------|----------------|
| Pour       | 12             |
| Contre     | 0              |
| Abstention | 0              |

**DELIBERATION 19/2023:REPRISE ANCIEN MATERIEL SUITE A L'ACHAT D'UNE EPAREUSE EN COMMUN AVEC LA COMMUNE DE MÉRY SUR CHER.**

Il a été négocié avec l'entreprise NOREMAT que l'ancienne épareuse serait reprise pour un montant de 1000€.

Etant donné que cet ancien matériel faisait partie du SIVOM. et que lors du partage de l'actif du syndicat celui-ci a été intégré dans l'inventaire de la commune de Méry Sur Cher celle-ci sera chargée de passer les écritures de cession et d'encaisser la reprise.

Par conséquent elle reversera la somme de 500€ à la commune de Thénieux ce qui portera sa participation à 8 651,04 €.

Le Conseil Municipal charge Mme la Maire à procéder à l'émission d'un titre pour le paiement du fonds de concours dû par la commune de Méry Sur Cher

Délibération prise à l'unanimité.

|            | Nombre de voix |
|------------|----------------|
| Pour       | 12             |
| Contre     | 0              |
| Abstention | 0              |

**DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « LE REVEIL »**

Mme La Maire informe que l'association « le Réveil » avait déposé une demande de subvention pour l'organisation d'une fête champêtre.

Cette manifestation étant annulée la demande devient caduque

**Questions diverses.**

- **Travaux des sanitaires de l'école**

Mme la Maire informe que les travaux des sanitaires de l'école sont reportés (des pièces manquent pour la constitution des dossiers des demandes de subventions).

- **Course cycliste.**

La Mairie sera représentée par Mme HUGUET  
Mme Branger fera une publication sur le respect de la signalisation.

- **Assemblée Générale DVTM section randonnée :**

La mairie sera représentée par M TOURATIER

- **Fête nationale :**

Présentation de l'affiche 2023.

- **Canal de Berry :**

M MORNAY signale la présence d'une fuite en face de l'école  
Les travaux de la piste ont commencé dans le Loir et Cher.

- **Fibre :**

La pose des poteaux sur la commune a commencée.  
Une réunion pour l'adressage sera programmée.

- **Travaux voirie :**

Les travaux chemin du Pontet pour lesquelles la commune participe par un fonds de concours à la CDC vont commencer.

Prochain CM programmé pour le 10 juillet 2023 18h30. La réunion pour l'adressage pour la fibre se tiendra juste avant à partir de 18h00.

**Fin de la séance 19h42**